



Formulaire d'accréditation de crédits UER
en vertu de la directive du Conseil (UE) 2015/652
pour l'année 2023

I. Veuillez compléter les informations suivantes :

Dans le cas où plusieurs projets UER doivent être indiqués, veuillez remplir le tableau de manière à ce que les différents projets soient clairement identifiables.

Opérateur de carburant et adresse légale:
Nom et titre du soussigné:
Désignation du projet/des projets UER:
1 :
2 :
3 :
Période de référence (pendant laquelle les réductions déclarées ont eu lieu):
1 :
2 :
3 :
Numéro de lot unique non réutilisable:
1 :
2 :
3 :



II. Veuillez signer la déclaration statutaire suivante:

Le soussigné¹, au nom de l'opérateur de carburant, atteste que:

Les crédits de réduction de gaz à effet de serre (GES) acquis dans le cadre du/des projet(s) UER déclaré(s) en 2022 et identifiables par leur numéro de lot unique, seront uniquement utilisés au Luxembourg conformément à l'art. 7a de la Directive sur la qualité des carburants² et à l'art. 9 du règlement grand-ducal modifié du 16 mars 2012³. Il est interdit de déclarer les mêmes crédits de réduction de GES plusieurs fois, que ce soit dans un autre pays, une autre année ou par un autre opérateur.

L'Administration de l'environnement du Luxembourg peut partager des informations sur l'origine (désignation du projet et période) des crédits de GES avec la Commission européenne et les autorités d'autres États membres de l'UE.

Date, Lieu

Signature

III. Veuillez fournir les documents suivants pour tous les projets UER déclarés en 2022 dans la balance des biocarburants (template Excel)

- **Rapport de vérification** pour l'année de référence du projet UER conformément à la norme ISO 14064-2. Les rapports de vérification doivent contenir le numéro unique du lot non réutilisable ainsi que le nom et l'adresse légale du propriétaire du lot (opérateur de carburant).
- **Certificat d'un vérificateur indépendant** attestant que l'opérateur de carburant est le seul propriétaire légitime des crédits de GES et que ces crédits n'ont pas déjà été comptabilisés dans un autre pays (*seulement requis si l'information n'est pas déjà incluse dans le rapport de vérification*).
- **Attestation d'une autorité gouvernementale étrangère** que le projet en question est éligible dans le pays référencé (*seulement requis si le projet n'est pas de type CDM AM0009*).
- **Accord d'achat** entre le vendeur et l'acquéreur (opérateur de carburant) des crédits de GES prouvant la transaction légitime de ces crédits acquis dans le cadre du projet UER susmentionné (*facultatif*).

¹ Le soussigné est un agent dûment qualifié et agissant de l'opérateur de carburant et est expressément autorisé à signer et à remettre la présente attestation au nom de l'opérateur de carburant, rendant ainsi cette attestation contraignante pour l'opérateur de carburant.

² Directive sur la qualité des carburants, telle que modifiée: www.eur-lex.europa.eu

³ Règlement Grand-Ducal modifié du 16 mars 2012 : Mémorial 252 de 2011 www.legilux.lu



Veillez fournir les documents suivants seulement au cas où des crédits de GES acquis dans le cadre du même projet UER et ayant le même numéro de lot unique ont été transmis/partagés entre des opérateurs de carburant au Luxembourg :

- *Vendeur de crédits de GES transmis/partagés:* Document contenant des **informations sur l'acquéreur et sur le nombre de crédits GES transmis/partagés**, en plus des documents énumérés ci-dessus concernant les crédits de GES en question.
- *Acquéreur de crédits de GES transmis/partagés:* **Accord de la transaction** des crédits de GES en question signé par les deux parties.

IV. Informations supplémentaires:

Ce formulaire sert à compléter la procédure décrite dans le « Guide Biocarburant » publié par l'Administration de l'environnement. Une version actualisée est mise en ligne chaque année sur le portail "emwelt.lu". Le guide contient toutes les informations pertinentes permettant aux opérateurs de carburants de se conformer à leurs obligations légales au Luxembourg.

En cas de questions, veuillez contacter Jean-Marie.Strasser@aev.etat.lu.